

Strasbourg, le 28 MARS 2013

Madame, Monsieur,

Le rapport de la Chambre régionale des comptes d'Alsace relatif à la gestion du personnel de la Ville et de la CUS met en évidence le non-respect des règles propres à la Fonction publique territoriale dans de nombreux domaines.

Ces observations appellent, de façon incontournable, des mesures correctives lorsque le caractère formellement illégal est souligné.

C'est une nécessité pour sécuriser nos collectivités, préserver l'image de notre administration à l'égard de nos concitoyens et protéger, dans la durée, la situation de chaque agent communautaire.

Il nous revient d'assumer ces décisions, notamment en ce qui concerne le respect du temps de travail en Alsace-Moselle, fixé pour l'ensemble des fonctions publiques à 1593 heures par an, un arbitrage ayant cependant été demandé à la DGCL sur le caractère d'avantage acquis de deux jours supplémentaires octroyés aux agents de la CUS.

Sur d'autres remarques, comme vous le savez, nous avons plus de distance par rapport aux avis de la Chambre, considérant qu'il nous revient d'assumer la pleine responsabilité de la gestion des ressources humaines dans la mesure où elle ne contredit pas les textes en vigueur.

Il en est ainsi en particulier des conditions d'avancement d'échelon, de déroulement de carrière et d'évolution du régime indemnitaire.

Nous avons engagé, avec les organisations syndicales et avec la Direction générale, une Conférence sociale de 2 jours pour discuter des modalités de la réponse apportée par nos collectivités et des mesures d'accompagnement que nous comptons mettre en œuvre. Nous avons ouvert le chantier de la déprécarisation et entendons poursuivre la politique sociale engagée depuis 2008.

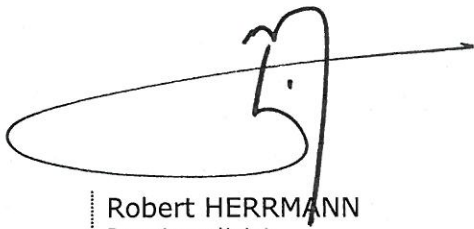
Celle-ci a déjà connu des avancées, avec notamment en 2010 la création d'un nouveau régime indemnitaire en complément de ce qui existait auparavant, à destination des catégories B et C. La prime annuelle versée en avril de chaque année passera de 300 € en 2012 à 520 € en 2013, soit un effort de la collectivité de 220 € par agent. D'autres mesures ont aussi été annoncées pour diminuer le prix d'accès au restaurant d'entreprise, et pour compenser la suppression des 5 jours de congés octroyés à l'occasion de l'obtention d'une médaille du travail, par une prime spéciale.

.../...

Nous sommes prêts à poursuivre le dialogue entamé à l'occasion de la Conférence sociale. Pleinement respectueux de la libre expression des organisations syndicales, nous constatons néanmoins que des approximations et des inexactitudes circulent.

Il est donc utile à nos yeux de reprendre nos échanges et nous vous proposons de vous rencontrer le vendredi 5 avril prochain à 8 H 30 au Salon Carré. Il s'agit de sortir par le haut de ce qui aura constitué une véritable épreuve pour l'Administration communautaire, de retrouver la confiance pleine et entière des habitants, et de rechercher la meilleure voie pour concilier le respect du droit, le bien-être et le pouvoir d'achat des agents, et la réalité des moyens financiers de la collectivité.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Robert HERRMANN
Premier adjoint
Vice-président de la Communauté
urbaine



Jacques BIGOT
Président de la Communauté urbaine



Roland RIES
Maire de Strasbourg

MADAME MIREILLE BAUER
SECRETAIRE GENERALE DE LA CFDT

MONSIEUR RICHARD CHALOT
PRESIDENT DE LA CFE-CGC

MONSIEUR JEAN-JACQUES ROBIN
PRESIDENT DE LA CFTC

MONSIEUR BERTRAND BLINDAUER
SECRETAIRE GENERAL DE LA CGT

MONSIEUR PIERRE BATH
PRESIDENT DE LA FA FPT

MONSIEUR PASCAL LAPP
SECRETAIRE GENERAL DE F.O.

MADAME JOELLE KRAKOWSKI
PRESIDENTE DE SPT 67

MONSIEUR DOMINIQUE BOUDET
SECRETAIRE GENERAL DE SUD-CT-CUS

MONSIEUR ROLAND SIFFERMANN
PRESIDENT DE L'UNSA